



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



14015603

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

06 JAN. 2014

Marie-Guy
Greffier

Marie-Guy
Greffier assumé

N° d'entreprise : 0454.051.159

Dénomination

(en entier) : **LA FERME DU REPOSOIR**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : Chemin du Ruisseau, 4 7540 Kain

Objet de l'acte : **AUGMENTATION DU CAPITAL - CONVERSION DE LA GERANCE
STATUTAIRE ACTUELLE EN UNE GERANCE NON STATUTAIRE -
MODIFICATION DES STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé le vingt-sept décembre deux mille treize (en cours d'enregistrement) par Véronique GRIBOMONT, Notaire associée résidant à Tournai, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée Jean-Luc HACHEZ & Véronique GRIBOMONT, Notaires associés, ayant son siège social à Tournai, 0866.523.863 RPM Tournai, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée LA FERME DU REPOSOIR, ayant son siège social à 7540 Kain, Chemin du Ruisseau, 4, TVA BE 0454.051.159 – RPM Tournai, a notamment pris les résolutions suivantes et a modifié les articles 5 et 14 des statuts en conséquence:

1. Elle a décidé d'augmenter le capital à concurrence de DEUX CENT SEPTANTE MILLE EUROS pour le porter de DIX HUIT MILLE CINQ CENT NONANTE DEUX EUROS UN CENT à DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE CINQ CENT NONANTE DEUX EUROS UN CENT.

Cette augmentation de capital, réalisée sans création de titres, a été entièrement souscrite par les associés proportionnellement à la partie du capital que représentaient les parts sociales dont ils étaient propriétaires, et intégralement libérée par apports en espèces d'une somme totale de DEUX CENT SEPTANTE MILLE EUROS effectués auprès de CRELAN, à 1070 Bruxelles, boulevard Sylvain Dupuis, 251.

Le notaire soussigné a attesté le dépôt du capital libéré, conformément au code des sociétés.

2. Elle a décidé que les gérants statutaires, Monsieur André LEPOUTRE et Madame Isabelle GHEQUIERE devenaient à compter du 27 décembre 2013, gérants non statutaires pour une durée illimitée.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME délivré avant enregistrement en vertu de l'article 173, 1° bis du Code des droits d'enregistrement en vue du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal et statuts coordonnés.

Véronique GRIBOMONT, notaire associée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature